

L'Assurance complémentaire en France, évaluation de l'ANI, exploitation des données PSCE 2017

Code projet : PSCEANI

Equipe : Paul Dourgnon (Irdes), Florence Jusot (Université Paris-Dauphine, PSL Research University, Leda-Legos, Irdes), Marc Perronnin (Irdes), Aurélie Pierre (Irdes)

Collaborations extérieures : Université Paris Dauphine ; Université de recherche Paris-Sciences-et-Lettres (PSL) ; Laboratoire d'économie de Dauphine (Leda)-Laboratoire d'économie et de gestion des organisations de santé (Legos) ; Collaborations nationales et internationales (USA) à construire

Financement : L'enquête PSCE fait l'objet de financements de la Fédération française de l'Assurance (FFA), du Centre technique des institutions de prévoyance (CTIP) et de la Mutualité française

Période de réalisation : 2018-2020

Contexte et objectifs

L'Accord national interprofessionnel (Ani) signé en 2013 stipule que les employeurs du secteur privé ont, depuis le 1^{er} janvier 2016, obligation de proposer et de financer partiellement une complémentaire santé à tous leurs salariés. Le projet PSCE-ANI vise à étudier les conséquences de l'expansion de l'assurance complémentaire d'entreprise et à proposer, de façon plus générale, des analyses sur le partage entre les couvertures obligatoire et complémentaire en France. Il s'appuiera en particulier sur les données de l'enquête PSCE réalisée par l'Irdes et la Drees qui, en 2017, interroge un large échantillon d'établissements et des salariés sur les contrats de couverture complémentaire.

Les premiers travaux de l'Irdes et de la Drees ont montré que l'Ani avait réduit fortement les inégalités d'accès à la couverture d'entreprise (Lapinte, Perronnin, 2018). Pour autant, cette évolution n'indique pas que les inégalités de couverture complémentaire aient diminué d'autant. L'étude interroge l'effet de l'Ani sur les gradients sociaux de couverture complémentaire. Elle explore en particulier l'évolution de la situation des salariés précaires, que l'Ani visait explicitement à protéger davantage. Elle s'appuie pour cela sur les données des enquêtes PSCE 2009 et 2017, qui proposent deux points d'observation des contrats d'entreprise, avant et après la réforme.

Les conséquences de la réforme seront notamment analysées en termes de :

- expansion effective de la complémentaire santé dans la population salariée ;
- contenu, qualité, prix des contrats entreprise et leur distribution parmi les catégories de salariés et d'entreprises ;
- accès à la complémentaire des personnes restant sans complémentaire privée ou publique (source ESPS-EHIS)

D'autres travaux seront envisagés à partir des appariements de PSCE avec les données administratives, qui seront réalisés en 2019.

Valorisation

Publication Irdes

- Lapinte A. (Drees), Perronnin M., [96 % des salariés ont accès à une assurance complémentaire santé d'entreprise en 2017](#). Irdes *Questions d'économie de la santé* n° 236 2018/07-08